



COQUART & Fils

Notices d'instruction

Liquide de refroidissement - 35 UNITECH

INDICATION SUR LES DANGERS	PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	PREMIERS SECOURS
Nocif en cas d'ingestion	Forme : liquides hydrocarbures 	<u>Inhalation</u> : Non spécifiquement concerné. <u>Contact avec la peau</u> : Laver à l'eau savonneuse. Oter tout vêtement ou chaussures souillés. <u>Contact avec les yeux</u> : Rinçage à l'eau en maintenant les paupières écartées. Consulter éventuellement un ophtalmologiste. <u>Ingestion</u> : consulter un médecin.
MANIPULATION / STOCKAGE	EQUIPEMENT DE PROTECTION	MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
<u>MANIPULATION</u> Mesures techniques : Captation des vapeurs à leur point d'émission Précautions à prendre : Eviter tout contact direct avec le produit. Interdiction de fumer. <u>STOCKAGE</u> dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de toute source d'ignition, le récipient bien fermé, à l'abri de l'air. Matières incompatibles : oxydants puissants Matériaux d'emballage recommandés : aciers revêtus, aluminium, matières plastiques Matériaux d'emballage contre-indiqués : récipients galvanisés.	 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE <u>Moyens d'extinction appropriés</u> : Eau pulvérisée. Mousse anti-alcool. Neige carbonique. Poudres. <u>Dangers spécifiques</u> : Dégagement de gaz toxiques (CO) <u>Protection des intervenants</u> : Appareil de protection respiratoire isolant autonome.	<u>Précautions individuelles</u> : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Supprimer toute source d'ignition. <u>Précautions pour la protection de l'environnement</u> : Eviter le rejet direct à l'égout. Endiguer et contenir l'épandage. <u>Méthodes de nettoyage</u> : <u>Neutralisation</u> : absorber l'épandage avec une matière absorbante inerte. <u>Nettoyage/décontamination</u> : Laver la zone souillée à grande eau. <u>Elimination</u> : Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

UNITECH

LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT -35°C

Miscible tous liquides minéraux et organiques

mars 00 1722/02 UniTech-35/Page 1/3

UNITECH :
*La technologie organique,
la miscibilité minérale-organique en plus*

UNITECH : La technologie organique pour des performances exceptionnelles

- Son système d'inhibition est basé sur l'utilisation de molécules organiques qui créent un film protecteur sur le métal en contact.

UNITECH : La miscibilité en plus

- La formule UNITECH est le résultat du choix judicieux des additifs organiques tant au niveau qualitatif que quantitatif. Cette formulation autorise l'utilisation du produit en ajout sur des liquides minéraux tout en éliminant les risques de dépôts et en apportant, même s'il n'y a pas vidange du circuit, les performances d'une inhibition organique à savoir : durée de vie et protection contre la corrosion accrue.

UNITECH : la protection longue durée

- Produit tout organique
- Protection longue durée du circuit de refroidissement contre la corrosion
- Protège de la surchauffe : + 107°C
- Protège du gel jusqu'à -35°C

SMB - FRANCE

Société Anonyme au capital de 2.000.000 Francs - 383 892 338 RCS Lyon

PAE du Pays du Mont-Blanc - BP 22 - 102, rue Georges Toussaint - 74190 PASSY - Tél. 04 50 47 53 45 - Fax 04 50 78 33 72

Siège Social : rue de Bourgogne - 69800 SAINT-PRIEST - Tél. 04 72 28 13 00

CONFORMITES :

- Conforme à la norme AFNOR NFR 15 601 et aux cahiers des charges des principaux constructeurs européens.

CONDITIONNEMENT :

- Bidon de 5 L
- Fût métal, intérieur verni 210 L
- Couleur jaune

CONSEILS D'UTILISATION :

- Produit organique pouvant être mélangé avec les produits minéraux standards, cependant l'efficacité maximale n'est atteinte qu'avec 100% d'UNITECH, il est donc toujours conseillé de vidanger totalement le circuit de refroidissement avant d'introduire le liquide neuf.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

- Nocif en cas d'ingestion
- Conserver hors de la portée des enfants
- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette



LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT -35°C

UNITECH

Réf. : 7 1721/01

Date : Déc 99

CARACTERISTIQUES	UNITES	SPECIFICATIONS	METHODES D'ESSAI
Masse Volumique à 20°C	kg/m ³	≥ 1 060	NF R 15-602-1
pH	PH	7 à 8,5	NF T 78-103
Réserve d'Alcalinité (ramenée à l'antigel)	MI	≥ 4	NF T 78-101
Température d'ébullition	°C	107 +/- 2	NF R 15-602-4
Moussage à 25°C:			ASTM D 1881
- Tendance	cm ³	50 max.	
- Disparition de la mousse	sec.	5 max.	
Température de congélation :	°C	-35 +/- 2	NF T 78-102
DONNEES SUR ANTIGEL DE BASE :			
Teneur en cendres	% masse	1,1	NF R 15-602-3
Corrosion en Verrerie :	mg/éprouvette		NF R 15-602-7
- Cuivre		+/- 2,5	
- Soudure		+/- 4,1	
- Laiton		+/- 1,6	
- Acier		+/- 0,4	
- Fonte Ferreuse		+/- 1,2	
- Fonte d'Aluminium		+/- 4,3	
Corrosion sur Plaque Chaude	mg/(cm ² semaine)	+/- 0,7	NF R 15-602-8

1) IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE.

Nom du produit : Liquide de refroidissement -35 UNITECH

Type de produit : liquide pour circuit de refroidissement automobile.

(Code produit : 7 01721)

S.M.B.

PAE DU Pays du Mont Blanc

102, rue Georges Toussaint

B.P. 22

74190 PASSY

Tél. : 04-50-47-53-45

Télécopie : 04-50-78-33-72

N° de téléphone d'appel d'urgence - ORFILA : 01-45-42-59-59.

2) COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.

Constituants contribuant aux dangers : Ethanediol > 40 %

Synonymes : Ethylène Glycol, Mono Ethylène Glycol.

CAS : 107-21-1

CEE : 603-027-00-1

3) IDENTIFICATION DES DANGERS.

Nocif en cas d'ingestion.

4) PREMIERS SECOURS.

Inhalation : Non spécifiquement concerné.

Contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse.
Oter tout vêtement ou chaussure souillés.

Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau en maintenant les paupières écartées.
Consulter éventuellement un ophtalmologiste.

Ingestion : Consulter un médecin

5) MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée.
Mousse anti-alcool
Neige carbonique
Poudres

Dangers spécifiques : Dégagement de gaz toxiques (CO)

Protection des intervenants : Appareil de protection respiratoire isolant autonome

6) MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau et les yeux
 Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
 Supprimer toute source d'ignition.

Précautions pour la protection de l'environnement :

- Eviter le rejet direct à l'égout.
- Endiguer et contenir l'épandage

Méthodes de nettoyage :

- Neutralisation : Absorber l'épandage avec :
une matière absorbante inerte.
- Nettoyage / décontamination : Laver la zone souillée à grande eau.
- Elimination : Eliminer les matières imprégnées conformément
aux prescriptions réglementaires en vigueur

7) MANIPULATION ET STOCKAGE.

MANIPULATION

Mesures techniques : Captation des vapeurs à leur point d'émission
 Précautions à prendre : Eviter tout contact direct avec le produit
 Interdiction de fumer

STOCKAGE

Conditions de stockage :

- Recommandées : Stocker :
 - dans un endroit frais et bien ventilé
 - à l'écart de toute source d'ignition
 - le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité

Matières incompatibles : Oxydants puissants

Matériaux d'emballage :

- Recommandés : Aciers revêtus
Aluminium
Matières plastiques
- Contre-indiqués : Récipients galvanisés

8) CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE.

Mesures d'ordre technique : Assurer une bonne ventilation du poste de travail

Valeurs limites d'exposition :

- France : VLE : 125 mg/m³ (50 ppm)

Equipements de protection individuelle :

- Protection respiratoire : Appareil de protection respiratoire autonome isolant
- Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc nitrile

Gants de protection en PVC
Gants de protection en néoprène

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail

9) PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

Etat physique : liquide.

Couleur : jaune

Odeur : douceâtre

Températures caractéristiques :

- fusion : ~ -35°C
- ébullition : ~ 106°C

Masse volumique: 1,066 kg/l à 20°C

PH : 7,5 à 8,5

Caractéristiques d'inflammabilité :

- point d'éclair : >100°C selon NF 076019

Limites d'explosivité dans l'air :

Pour l'Ethylène Glycol

- inférieure : 3,2 % (volume)
- supérieure : 53 % (volume)

Solubilité :

- dans l'eau : miscible en toutes proportions

Coefficient de partage n-octanol/eau pour l'Ethylene Glycol : log P=-1,36

10) STABILITE ET REACTIVITE.

Stabilité : Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi

Réactions dangereuses :

- Matières à éviter :
 - acides forts
 - bases fortes
 - Réagit violemment avec :
 - oxydants
- Produits de décomposition dangereux : Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère :
 - Oxydes de carbone (CO, CO2)
 - Divers fragments hydrocarbonés
 - au-dessus de 500-600 °C : Aldéhyde acétique

11) INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Toxicité aiguë : Ethylène glycol :
DL 50 pc (lapin) : 19 530 mg/kg
Nocif en cas d'ingestion
DL 50 po (rat) : 5 840 mg/kg
Peut provoquer une atteinte des reins

Symptômes aigus : Maux de tête
Nausées
Vomissements
Dépression du système nerveux central

12) INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

DEGRADABILITE:
Biodégradabilité : Facilement biodégradable (Ethylène Glycol)

BIOACCUMULATION :
Coefficient de partage n-Octanol/eau : -1.93 (Ethylène Glycol)

ECOTOXICITE:
Effets sur les organismes aquatiques : Ethylène glycol :
Produit ne présentant pas d'effet néfaste
connu sur les organismes aquatiques
testés
CL 50 (Poisson : leuciscus idus) :
> 10 000 mg/l (Ethylène Glycol)
CE 50 (Bactérie : pseudomonas putida) :
> 10 000 mg/l (Ethylène Glycol)

EFFETS NOCIFS DIVERS :
Effets sur les installations de traitement des eaux résiduaires :
Ne perturbe pas le fonctionnement des stations d'épuration des eaux usées

13) CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

DECHETS DE PRODUIT :
Destruction/Élimination : Eliminer conformément aux prescriptions locales
applicables

EMBALLAGES SOUILLES :
Destruction/élimination : Détruire en installation autorisée

REMARQUE:
L'attention de l'utilisateur est attirée sur la
possible existence de dispositions législatives,
réglementaires et administratives spécifiques,
communautaires, nationales ou locales, relatives
à l'élimination, le concernant

14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

REGLEMENTATIONS
INTERNATIONALES :
RID/ADR/IMDG/IATA : Non réglementé

REMARQUE: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus,

sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche

Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale

15) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

ETIQUETAGE CE :

Etiquetage obligatoire des préparations dangereuses (auto-classification) : concerné

- Symboles et indications de danger : - NOCIF (Xn)
- Phrases R : R 22 : Nocif en cas d'ingestion
- Phrases S : S 2 : Conserver hors de la portée des enfants
- S 46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

AUTRES REGLEMENTATIONS :

France : Maladies professionnelles (tableau(x) n° 84) : concerné
- Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

NOTE :

Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.
L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions
Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS.
Les textes communautaires de base cités font l'objet de mises à jour et sont transcrits en droit national.

16) AUTRES INFORMATIONS.

Utilisations recommandées :

Antigel pour circuit de refroidissement automobile.

* Mise à jour :

Toutes les rubriques ont été modifiées par rapport à la version précédente

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.